

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 167

FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

Avantages et inconvénients pour la nature

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des **S**ociétés pour l'**E**tude, la **P**rotection
et l'**A**ménagement de la **N**ature dans le **S**ud-**O**uest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	Quand on crache en l'air... .. 1
AU FIL DES MOIS	Nous retiendrons
ACTUALITÉ	Déroulement et conclusions des enquêtes publiques LGV ... 4 La pollution du Bassin d'Arcachon par les pesticides 6
LA COLONNE DES INTERNAUTES	Connaissez-vous le Collectif Plein Air ? 8
ZOOM SUR...	Développement de la filière bois-énergie 9
PROTECTION	Continuité écologique sur le Ciron... 5 ans après 14 Centre de soins de Tonneins : un Aigle de Bonelli 17
RÉSERVES NATURELLES	Banc d'Arguin : brève de Sternes 18 Etang de Cousseau : la Bécasse des bois fascine 18 Etang de la Mazière : "Bons baisers de Russie" 19
DÉCOUVERTE	Le Faucon pèlerin... une espèce menacée puis protégée 20

Prix du numéro : 5 €

Été 2015



En couverture (photo Philippe BARBEDIENNE) :

Souches destinées à être utilisées en chaufferie

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX

Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Quand on crache en l'air...

Jusqu'à présent les autorités en charge de la délivrance des autorisations ont toujours considéré qu'en dessous d'un certain seuil, il n'y aurait pas de problème sanitaire ou environnemental. Cette démarche ne repose pas sur une base scientifique solide, mais sur une méthode empirique. Les autorités observent comment certains organismes vivants réagissent lorsqu'ils sont en présence d'un autre organisme ou d'une substance ; de ces observations elles arrivent à la conclusion que la situation est sans danger pour l'homme.

Pourtant nous voyons que la situation est plus complexe. Nous connaissons les réactions allergiques (poils de chats, pollens, poussières, acariens ...). On constate une croissance constante des allergies, et ce constat n'est pas simplement dû au progrès d'une meilleure gestion des statistiques médicales. On observe aussi une diversité des manifestations allergiques.

Les autorités ont été contraintes de revoir les niveaux admissibles d'expositions pour les populations sensibles (enfants, femmes enceintes ...), mais la notion même de seuil admissible n'est pas remise en cause.

C'est cette notion que la SEPANSO souhaite voir remettre en question. Il semble inadmissible que l'on traite des êtres vivants comme des cobayes. On ne peut qu'être choqué que soient mises sur le marché des substances chimiques dont les effets néfastes pour la santé et l'environnement ont été manifestement basés sur des études d'impact insuffisantes puisque nombre de ces substances doivent être ultérieurement prosrites. De même on ne peut qu'être étonné par les réticences des parties prenantes intéressées lorsque des citoyens leur soumettent des cas qui mettent en cause l'utilisation de leurs technologies (champs électromagnétiques, particules fines de moteurs...)

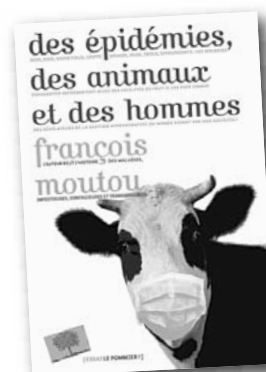
Je suis surpris que la communauté scientifique semble oublier si facilement que la diversité génétique au sein d'une même espèce peut expliquer qu'une innovation peut poser problème à des membres de notre communauté. Ce qui est vrai pour l'homme est a fortiori encore plus vrai pour l'environnement composé de tant d'espèces.

Comment oublier la sagesse populaire ? Toute médaille a son revers ! Chacun d'entre nous et chaque espèce a un point faible. De quel droit un porteur de projet peut-il faire impunément des victimes ?

Pour faire face à notre enfer environnemental, on nous a offert des paradis artificiels : désinfectants, suivi médical via internet... Mais il n'est toujours pas question d'écouter les victimes pour lesquelles les « merveilleuses » solutions empirent les problèmes !

Georges CINGAL,
Vice-président de la
SEPANSO Aquitaine

Cet éditorial ne vise pas les "maladies émergentes" dont la propagation résulte là encore de décisions humaines. Lecture recommandée sur ce sujet de la nouvelle édition de l'ouvrage de François Moutou, "Des épidémies, des animaux et des hommes" (Editions Le Pommier).



EN BREF

Création du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

On avait cru le projet définitivement enterré car, pendant les trois années qui avaient suivi l'enquête publique, il ne s'était rien passé, ou du moins pas grand-chose.

Et bien non ! Sous l'impulsion décisive de la Ministre de l'écologie, le projet de Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a été activement relancé en 2014, pour aboutir à sa création le 4 avril 2015, par décret ministériel.

Ce Parc naturel marin couvre 6.500 km² d'espace marin sur la façade atlantique. Il s'étend sur environ 800 km de côtes, sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde). C'est le plus grand Parc naturel marin hexagonal à ce jour et le deuxième en Gironde avec le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon créé en 2014.

Son conseil de gestion comptera 70 membres, désignés afin d'assurer une bonne représentativité des acteurs de trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde) et trois régions (Pays-de-la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine).

Parmi ses membres, sept représentants d'associations de protection de l'environnement, dont un représentant d'une association locale de protection des milieux marins désignée par FNE, un représentant local de la LPO et cinq représentants d'associations locales de protection de l'environnement. La SEPANSO Gironde est candidate pour y représenter les associations girondines.

Prochaine étape : la mise en place du Conseil de gestion ainsi que l'élection des Vice-présidents et du Bureau.

DD

Nous retiendrons...

Journée juridique
FNE/SEPANSO
Juin 2015

Une journée juridique a été organisée le 5 juin 2015 à l'initiative de notre fédération nationale France Nature Environnement (FNE), dans la continuité de la visite de Denez L'Hostis, Président de FNE, les 16 et 17 janvier 2015 à Bordeaux. Ce temps fort dans la vie de la Fédération SEPANSO s'est tenu à la Maison de la nature et de l'environnement de Bordeaux et a réuni plus d'une vingtaine de juristes professionnels ou bénévoles, membres du réseau FNE.

Pour animer cette journée, FNE avait délégué une équipe de charme et de choc, avec Sophie Fleckenstein (coordinatrice du lien fédéral), Anne Roques (chargée de mission juridique), Antoine Gatet (membre du directoire du réseau juridique et administrateur de FNE) et Morgane Piederrière (chargée des relations institutionnelles).

Parmi les juristes adhérents ou sympathisants de la SEPANSO, quatre sections départementales étaient représentées : les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, la Dordogne et la Gironde. A noter aussi la participation d'associations membres de la SEPANSO Gironde, dont l'association Vive La Forêt représentée par son Président Patrick Point, les Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon, et de Maître François Ruffié, avocat de la SEPANSO.

Après un temps d'échanges, la matinée a permis de mieux connaître le réseau juridique de FNE ainsi que l'Orientation Politique et Stratégique (OPS) contentieux du plan stratégique de FNE.

On a ensuite examiné les moyens de structurer un réseau juridique régional dont le besoin se fait de plus en plus sentir au niveau de la Fédération SEPANSO Aquitaine, et notamment les moyens de financer un juriste salarié en région. En

fin, un point a été fait sur les principaux contentieux en cours de la SEPANSO.

Après un déjeuner fort convivial, nous sommes retrouvés pour débattre des relations institutionnelles au sein du réseau FNE et des moyens de soutenir des plaidoyers auprès de nos élus régionaux.

Le bilan très positif de cette journée a permis de renforcer le lien, non seulement entre les juristes de la SEPANSO et ceux de FNE, mais aussi au sein des juristes de la SEPANSO Aquitaine.

Tous nos remerciements à l'équipe de FNE qui s'est déplacée pour la journée à Bordeaux.

Pour tous les participants de la SEPANSO, un temps fort à renouveler. DD

Des protéines de méduse
dans les assiettes ?

Juin 2015

Une dépêche de l'AFP a annoncé (23/06/15) qu'un agneau génétiquement modifié a été vendu par erreur pour être abattu et donc consommé comme viande de boucherie en novembre 2014. L'agneau faisait pourtant partie d'un lot isolé dans un enclos particulier, hors des bêtes qui, ne faisant pas l'objet d'expérimentations, sont envoyées à l'équarrissage. Il s'agit en fait d'une agnelle née, dans les laboratoires de l'INRA, d'une brebis génétiquement modifiée avec un gène de méduse, ceci dans le cadre d'un programme de recherche médicale.

Ce gène code une protéine "*couramment utilisée dans des protocoles de recherche*" selon l'INRA et qui donne à la peau des reflets vert fluorescent lorsqu'elle est éclairée avec un certain type de lumière. Les scientifiques l'utilisent pour évaluer la viabilité de greffes cardiaques. L'agneau était porteuse du gène modifié, mais sans qu'il s'exprime, donc

sa peau n'était pas fluorescente. C'est l'INRA qui a informé la justice de cette infraction au code de l'environnement, incriminée à l'un de ses agents qui l'avait dissimulée.

Même s'il est précisé que c'est sans danger pour la santé, ce genre d'affaire ne peut qu'inquiéter et montre que, malgré toutes les précautions prises, la recherche sur les OGM n'est pas exempte de risques inhérents à l'erreur humaine. CG

Biodiversité européenne en danger

Mai à juillet 2015

Avec les Directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992), la Commission européenne a réussi à créer le réseau Natura 2000 qui couvre 1/5^{ème} des terres émergées et 4 % des aires marines de l'Union Européenne (UE).

Dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement, la Commission européenne a engagé une évaluation des textes relatifs à la biodiversité, dont les directives Natura 2000. Cette évaluation comprend notamment une consultation publique à laquelle 90 ONG dont France Nature Environnement (dont fait partie la SEPANSO), la LPO, le WWF et Agir pour la Biodiversité invitent les citoyens des 28 pays de l'UE à participer lors de la campagne "Nature Alerte", afin d'inciter les États membres à mieux respecter les directives.

Selon le résultat de cette consultation, la Commission européenne décidera de maintenir ou de réviser les directives. Si elle juge qu'elles ne sont pas "*adaptées à leur but*", le risque est grand que des outils moins contraignants soient proposés.

Alors que les directives sont déjà peu contraignantes, que la France a mis beaucoup de temps à les transposer et au moment où est à peine terminée la mise en place du réseau français, ce n'est pas le moment de relâcher notre détermination en faveur de la protection de la nature.

Afin que les Directives Oiseaux et Habitats soient maintenues et mieux mises en œuvre, nous invitons donc tous nos adhérents, et toutes les personnes conscientes de la nécessité de préserver la nature, à répondre à la consultation publique. CG ■

- ✓ Vous pouvez répondre sur les sites de la campagne "Nature Alerte" :
<https://www.naturealert.eu/fr> ou http://www.fne.asso.fr/nature-alerte-sauvons-les-directives-europeennes-oiseaux-et-habitats.html?cmp_id=37&news_id=14241&vID=895



Photo : Colette GOUANELLE

JURIDIQUE

Deux projets de parcs photovoltaïques jugés incompatibles avec la Loi littoral

Le Tribunal administratif de Bordeaux a, par deux jugements, respectivement du 16 avril 2015 et du 7 mai 2015, annulé deux arrêtés préfectoraux autorisant deux sociétés à construire deux parcs photovoltaïques contigus sur la commune de Naujac-sur-Mer (Gironde). Les deux jugements sont relativement identiques dans leurs motifs puisque la décision dont ils étudient la légalité est la même.

Le juge a donc annulé les arrêtés préfectoraux en cause, à la demande de la SEPANSO ainsi que de l'association canulaise Vive La forêt, empêchant ainsi les deux entreprises d'implanter en tout 75 hectares de panneaux photovoltaïques, ce qui aurait nécessité le défrichement de parcelles forestières louées par la commune. Le grief principal ayant permis au juge de constater l'illégalité des deux arrêtés est leur incompatibilité avec la Loi littoral.

En effet, au titre de cette loi, intégrée au Code de l'environnement, l'extension de l'urbanisation en zone littorale doit se faire en continuité avec les agglomérations et villages existants, et ne doit donc pas entraîner de coupures. Le juge a observé que les projets, au vu des distances les séparant du bourg de la commune de Naujac et d'autres constructions, n'auraient pas été dans ce cas, violant de ce fait la loi, même situés à 11 km de la façade littorale.

Les deux associations requérantes ne nient pas l'utilité des parcs photovoltaïques. Elles observent que les conditions dans lesquelles ceux-ci allaient être implantés allaient complètement à l'encontre des objectifs qu'ils se vantaient de servir, notamment la protection de l'environnement. Les projets auraient en effet nécessité de défricher 70 hectares de forêt, en zone littorale, ce qui paraît contradictoire lorsque l'on sait en outre que les arbres contribuent largement au stockage du CO₂.

Les porteurs de projet ont fait appel de ces deux décisions.

Béatrice LELOUP,
 Stagiaire juridique
 à la SEPANSO Gironde

Philippe BARBEDIEENNE,
Directeur SEPANSO Aquitaine

Rappel sur le déroulement et les conclusions

des enquêtes

Après des mois de procédure désignée sous le terme "concertation" mais laissant soigneusement de côté les légitimes interrogations du public sur la rationalité de projets si coûteux écologiquement (emprise de 4.804 ha) et financièrement (9,5 milliards d'euros), trois enquêtes publiques portant sur le projet GPSO se sont déroulées simultanément en Aquitaine et Midi-Pyrénées, du 14 octobre au 8 décembre 2014. Ces enquêtes concernaient les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB), les projets de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax (LN), et les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT).

Outre une participation massive du public (pas moins de 14.000 contributions et avis dénombrés pour la seule enquête "Lignes Nouvelles", dont seuls 7 % étaient favorables au projet), ces enquêtes ont été marquées par la publication très opportune, dix jours après leur début, d'un rapport ⁽¹⁾ de la Cour des comptes intitulé "La grande vitesse ferroviaire, un modèle porté au-delà de sa pertinence". Ce rapport décapant pointe les incohérences d'un modèle ferroviaire basé sur la grande vitesse et tacle, au passage, sa rentabilité déficiente et son bilan carbone très médiocre.

Si, à l'issue de ces trois consultations portant sur un même projet, la commission d'enquête AFSB a rendu sans surprise, le 16 février 2015, un avis favorable pour la sortie sud de Bordeaux, et alors que la population et les associations craignaient légitimement un second avis favorable allant à contre-courant de l'avis et des observations du public, la **commission Lignes Nouvelles a courageusement rendu un avis clairement défavorable** le 27 mars. Très bien argumenté, cet avis d'une qualité remarquable se présente sous forme d'un document de 623 pages : le rapport proprement dit ⁽²⁾, accompagné d'un opuscule résumé de 41 pages ⁽³⁾ intitulé "Conclusions et avis de la commission d'enquête GPSO/LN".

Il a suscité le 31 mars 2015 un communiqué ⁽⁴⁾ de la SEPANSO intitulé "GPSO : Les LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax ne sont pas d'utilité publique".

On peut souligner que, disposant des mêmes éléments d'analyse que le public, les associations et les socioprofessionnels, les membres de la Commission

d'enquête Lignes Nouvelles sont arrivés aux mêmes conclusions :

"[...] Après avoir procédé à une analyse bilantielle du projet visant à mesurer l'acceptabilité sociale, l'intérêt économique, l'impact sur l'environnement, la nécessité et l'utilité du projet ;

Après avoir débattu des aspects positifs du projet et de ses insuffisances et faiblesses détaillées dans les conclusions ci-dessus (§ 4 à 6) ;

La commission d'enquête publique, à la majorité de ses membres, émet un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique relative au projet de lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax." (extrait des conclusions p. 40)

Le 30 mars, c'était au tour de la commission d'enquête AFNT de rendre également, à la surprise générale, un autre **avis défavorable** à l'unanimité :

"En conclusion de ce bilan, la commission considère que, même en se plaçant dans l'hypothèse 2, le projet AFNT présente trop d'inconvénients par rapport à ses avantages pour que son utilité publique soit affirmée. Elle estime, en définitive, que le projet, tel qu'il a été soumis à enquête publique, doit être abandonné."

Malgré ces avis, ou plutôt à cause de ces avis, le lobby favorable aux grands chantiers inutiles imposés s'est manifesté auprès du gouvernement dans une manœuvre désespérée, afin qu'il ne soit pas tenu compte du point de vue majoritairement exprimé par la population et que le projet soit poursuivi malgré tout, comme si la population le demandait ou en avait

besoin. C'est ainsi que quatre élus partisans du projet (les Présidents des régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, accompagnés du Président de Bordeaux Métropole et d'un adjoint au maire de Toulouse) ont été reçus le 14 avril dernier par le Secrétaire d'État aux transports, Alain Vidalies, qui leur aurait promis une décision en cours d'été...

La lettre ouverte ►

C'est ce contexte d'extrême incertitude et de fort lobbying des pro-LGV qui a motivé la rédaction et l'envoi d'une "lettre ouverte" collective au Président de la République française dont le discours ⁽⁵⁾ prononcé à l'occasion de la Conférence environnementale, le 27 novembre 2014, est resté dans les mémoires.

En effet, conscients de la menace que ferait peser sur les vignobles, la forêt et les territoires, la poursuite du projet des LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, et confortés par les conclusions de l'enquête publique qui s'est déroulée en fin d'année dernière, les professionnels de la viticulture, les coordinations associatives départementales et la SEPANSO Aquitaine ont adressé, le 23 juin 2015, une lettre ouverte au Président de la République lui rappelant les engagements pris en matière de démocratie participative et d'écoute des citoyens, lors de son discours du 27 novembre 2014, à l'occasion de la Conférence environnementale.

Les signataires de cette lettre attendent un signe fort qui honorerait le Président, à savoir l'abandon définitif de ce projet contraire à l'intérêt général et au simple bon sens qui, au-delà des territoires, menace également l'avenir du système ferroviaire français. ■

êtes publiques



Monsieur François HOLLANDE
Président de la République Française
 Palais de l'Élysée
 55, rue du Faubourg Saint-Honoré
 75000 PARIS

Bordeaux, le 23 juin 2015

Objet : **Lettre ouverte** sur les projets des LGV au sud de Bordeaux

Monsieur le Président de la République,

Votre discours prononcé le 27 novembre 2014 lors de la conférence environnementale a suscité beaucoup d'espoir chez tous ceux, et ils sont nombreux, qui estiment que les décisions concernant les grands choix d'aménagement du territoire ne doivent plus être prises sans tenir compte des besoins réels et de l'avis des citoyens.

Vous avez, Monsieur le Président de la République, enjoint au gouvernement "d'engager un chantier sur la démocratie participative de manière à ce qu'il ne puisse plus y avoir de contestation avec des formes inacceptables de violence. Car la violence est toujours inacceptable."

L'enquête publique portant sur le projet des LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, qui s'est déroulée du 14 octobre au 8 décembre 2014 a été, avant l'heure, un exercice de cette démocratie par la participation citoyenne de masse qu'elle a suscitée (plus de 14.000 contributions et avis) ; les résultats en ont été clairs, comme les conclusions de la commission d'enquête d'ailleurs.

En effet, le public, à une écrasante majorité de plus de 90 %, a jugé ce projet contraire à l'intérêt général. La commission d'enquête publique, confortée par un récent rapport de la Cour des Comptes, n'a pas été en reste et a logiquement émis un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique en estimant entre autres : que ce projet correspond à un besoin non partagé, qu'il s'agit d'une infrastructure lourde pour un service non garanti, que le financement public est incertain, que la rentabilité socio-économique est insuffisante, etc.

Au détour d'une phrase, elle indique clairement qu'elle "n'a pas décelé l'expression d'un véritable besoin de lignes à grande vitesse dans le Sud-Ouest" ; par contre elle a noté la nécessité d'intégrer "la priorité à donner désormais à la desserte quotidienne qui passe nécessairement par la mise en sécurité, l'entretien et la modernisation du réseau existant".

Malgré cela, quelques grands élus, sourds aux aspirations de la population, s'obstinent à vouloir faire passer ce projet en force, contre l'avis majoritaire des citoyens et des élus de terrain. Seuls contre tous, ils ont entrepris des démarches auprès du gouvernement en vue d'obtenir le plus tôt possible une déclaration d'utilité publique. Nous voulons croire que le monde politique ne fonctionne pas en vase clos, restant ignorant de l'intelligence collective et du degré d'information des Français.

Par ailleurs, les rapports et commissions qui se succèdent à l'initiative du Gouvernement convergent tous pour admettre que nous n'avons plus les moyens d'assurer le déploiement de telles infrastructures sans compromettre la mise à niveau indispensable de notre système ferroviaire et sans aggraver sa dette, déjà sans équivalent européen.

Au moment où l'argent public devient rare et où les espaces naturels consommés de toutes parts deviennent de plus en plus précieux, les Français ne comprendraient pas qu'un tel projet soit imposé pour des raisons qui ne relèvent pas de l'intérêt général.

C'est pourquoi nous en appelons à vous pour que les grands principes démocratiques que vous avez souhaité réhabiliter après le drame de Sivens soient mis en application dès à présent sur ce projet. Il vous appartient maintenant en tant que dépositaire de notre démocratie de faire en sorte que l'expression citoyenne soit entendue et que la voie de la violence, que nous rejetons tous, ne soit pas ouverte.

Nous sollicitons aussi, par la présente, une audience auprès de vos services pour exposer plus en détail nos analyses de ce dossier pour lequel existent des alternatives moins coûteuses et répondant mieux aux besoins des citoyens.

En vous remerciant par avance de votre bienveillante attention et de l'arbitrage que vous ne manquerez pas d'apporter en faveur de la préservation de l'environnement et d'une meilleure prise en compte des intérêts de la population en matière d'aménagement du territoire, recevez, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Les Vignerons de Sauternes et Barsac (ODG)
 Xavier PLANTY, Président

CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement du Pays Basque)
 Victor PACHON, Président

SEPANSO Aquitaine (Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest)
 Pierre DAVANT, Président

Coordination **Vigilance LGV Gironde**
 Denise CASSOU, Présidente

ACCRIL (Association de Coordination des Citoyens et Riverains Landais)
 Jean-Pierre PEDESPAN, Président

La Route des Vins de Bordeaux en Graves et Sauternes
 Christian BOYER, Président

(1) www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/La-grande-vitesse-ferroviaire-un-modele-porte-au-dela-de-sa-pertinence

(2) www.gironde.gouv.fr/content/download/24195/153365/file/Rapport_d%27enqu%C3%AAtes_GPSO_Lignes_nouvelles%5B1%5D.pdf

(3) www.gironde.gouv.fr/content/download/24192/153353/file/Conclusions%20DUP%20GPSO%20Lignes%20nouvelles.pdf

(4) www.sepanso.org/gironde/IMG/pdf/cp_sepanso_ep-gpso_31-03-15_v2.pdf

(5) www.elysee.fr/declarations/article/discours-lors-de-la-conference-environnementale

Jean-Marie FROIDEFOND,
Administrateur
SEPANSO Aquitaine

La pollution du Bassin d'Arcachon

Un problème qui n'est pas nouveau

La France est le 3^{ème} utilisateur mondial de pesticides, qui rapporte plus de 2 milliards d'euros aux fabricants. Ces pesticides représentent un risque deux fois plus élevé de souffrir de maladies chroniques. La majorité des pesticides sont des perturbateurs du système de santé. Autour du Bassin d'Arcachon, dominent les cultures de maïs et de légumes dont l'utilisation massive de pesticides est la norme. Le "Grenelle de l'environnement" prévoyait une réduction des pesticides, c'est un échec, la consommation de pesticides dans les exploitations se sont lancées, depuis 2008, dans des pratiques innovantes, moins gourmandes en pesticides.

La Semaine des alternatives aux pesticides, fin mars, nous a donné l'occasion de dresser un bilan des efforts entrepris et des résultats obtenus. Rappelons que la France, en très grande majorité l'agriculture intensive, est le 3^{ème} utilisateur mondial de pesticides (biocides) après les Etats-Unis et le Japon (1). Cette consommation est de l'ordre de 100.000 tonnes/an. Elle rapporte aux fabricants (Bayer, BASF, Monsanto...) plus de 2 milliards d'euros par an (2). Ainsi, vouloir diminuer les quantités de pesticides va à l'encontre des intérêts financiers des fabricants et de leurs multinationales.

Malheureusement, ces pesticides (produits phytosanitaires pour les commerçants) ne font pas que détruire des "mauvaises" herbes, des champignons et des parasites qui nuisent aux récoltes. Mais ils éliminent aussi la micro-vie des sols avec sa biodiversité, ils induisent des

cancers, des allergies et des troubles de toutes sortes vis-à-vis des consommateurs et des agriculteurs. Des études ont montré que les agriculteurs exposés à ces substances présentent un risque deux fois plus élevé de souffrir de maladies chroniques telles que cancers de la prostate, hémopathies malignes, tumeurs cérébrales, maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer (3). Les Français présentent un taux d'imprégnation par les pesticides parmi les plus élevés au monde. En outre, nous connaissons mal les conséquences des effets cocktails, des adjuvants et des produits de dégradation de ces pesticides. Une enquête récente, Expert-4, sur les perturbateurs endocriniens montre que ces derniers sont

en majorité des pesticides (4). L'exposition aux perturbateurs endocriniens coûterait 4 milliards d'euros par an au système de santé français (5).

Sur le Pays Bassin d'Arcachon, les pesticides répandus sur les surfaces agricoles de trois bassins versants (Leyre, Canal des Etangs, ruisseau du Pontails) ont été étudiés par le SIBA (6). Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas la forêt de pins qui domine, mais de vastes champs de cultures intensives, maïs et cultures légumières notamment. Ainsi, ce rapport montre que les cultures légumières consomment plus de 130 tonnes par an de pesticides. Or, comme le sol sableux est perméable, les produits les plus solubles arrivent dans les cours d'eau. C'est pour cette raison que le SIBA a mis en place un réseau de surveillance unique en France, pour connaître chaque année les quantités et les caractéristiques des pesticides arrivant dans le Bassin d'Arcachon (Réseau REPAR). Nous attendons avec impatience que les rapports complets et récents (2012, 2013 et 2014) soient mis en ligne sur le site du SIBA (6),



Les zostères sont consommées notamment par la Bernache cravant

Archacchon par les pesticides

Risque d'empirer

produits favorisent la stérilisation des sols. Les agriculteurs exposés ont des troubles endocriniens. Ceux-ci coûteraient plus de 4 milliards d'euros à notre pays. L'usage massif de pesticides semble être la cause de la disparition des herbiers à l'arcachon. Pourtant, des alternatives existent puisque plus de 1000 ex-

car la quasi disparition des herbes marines (*Zostera nana* et *Zostera marina*) dans la partie orientale du Bassin serait peut-être due en partie aux pesticides d'après le rapport Ifremer 2011 (7). En dehors des zones agricoles, c'est l'herbicide glyphosate qui est le plus utilisé par les communes (quantité totale d'environ 200 kg par an) d'après l'étude de Nina Dagens (2012).

Le Grenelle de l'Environnement avait prévu de réduire ces quantités de pesticides en France de 50 % en 2017 (Plan Ecophyto). Suite à cet échec, puisque la consommation a augmenté de 9,2 % en France en 2013, cette échéance a été repoussée à 2025 (8). Sans explication, les aides à l'agriculture Bio viennent d'être diminuées de 25 % ce mois-ci (9). Il est navrant de constater aussi que l'utilisation des insecticides néonicotinoïdes a encore obtenu un droit de prolongation alors qu'ils sont extrêmement nocifs pour les abeilles et l'entomofaune.

En voulant obtenir de très hauts rendements sans accepter aucun

risque, cette agriculture intensive est en train de détruire la biodiversité des sols et l'image bénéfique de l'agriculture pour la santé. La meilleure alternative aux pesticides est de cultiver des semences adaptées à la nature du sol, en utilisant des variétés qui se protègent les unes les autres, et non de s'adapter aux subventions de la PAC. En outre, il est très difficile de vaincre cette dépendance très forte de l'agriculteur vis-à-vis de ces molécules chimiques par de simples préconisations. C'est par l'innovation et par l'exemple du réseau des fermes Dephy (10), dont l'objectif vise à expérimenter des techniques économes en pesticides, que des solutions adaptées pourront être élaborées. Ce réseau, lancé en 2008 à la suite du Grenelle de l'Environnement par le Ministère de l'Agriculture, comportait fin 2012 plus de 1000 exploitations. L'idée est que chacune des fermes "pionnières" en faible consommation de pesticides serve d'exemple pour les fermes environnantes afin d'obtenir ainsi un effet de stimulation et d'entraînement. ■

(1) www.senat.fr/rap/102-215-2/102-215-239.html

(2) <http://agriculture.gouv.fr/L-utilisation-des-pesticides-en>

(3) www.chu-rouen.fr/page/maladies-des-agriculteurs

(4) www.generations-futures.fr

(5) *Le Monde*, 20 juin 2014

(6) www.siba-bassin-arcachon.fr/nos-competences/le-pole-environnement/pesticides/le-reseau-de-surveillance-repar

(7) Dagens N. (2012). *Les pratiques phytosanitaires agricoles et non agricoles sur le Bassin d'Arcachon. Rapport SIBA (REPAR)*. 73 p.

(8) <http://archimer.ifremer.fr/doc/00054/16507>

(9) *Sud-Ouest*, 31 janvier 2015

(10) <http://agriculture.gouv.fr/Focus-sur-les-fermes-DEPHY>



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle + abonnement SON 35 €
- ☐ Adhésion familiale + abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@orange.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepanso64.org
Internet : www.sepanso64.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
Internet : www.sepanso24.org
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
Internet : www.sepanso.org/gironde
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr
- **SEPANSO LOT-ET-GARONNE**
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
Email : sepanso47@sepanso.org
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
Internet : www.aquitainealternatives.org
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
5 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
Internet : www.creaq.org
- **LPO AQUITAINE**
Ligue pour la Protection des Oiseaux
433 ch. de Leyssotte - 33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr
Internet : www.lpoaquitaine.org
- **CISTUDE NATURE**
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org

LA COLONNE DES INTERNAUTES

Connaissez-vous le Collectif Plein Air ?

POUR le bien-être animal **CONTRE** les élevages-usines



Un accueil coloré, joyeux, où tous les animaux de la ferme gambadent en liberté et à l'air libre... la vache criant "free". Si le credo du Collectif Plein Air s'affiche d'emblée dans son logo, il ne souhaite pas pour autant un retour à la ferme de l'ancien temps, conscient des problèmes économiques rencontrés par les éleveurs, pris dans la spirale infernale du toujours plus au moindre coût.

<http://collectifpleinair.eu>

La réflexion amorcée depuis des années avec France Nature Environnement et Alsace Nature sous la houlette d'Anne Vonesch, référente du "bien-être animal", est basée sur les travaux européens portant sur les pollutions induites par les élevages intensifs (qui se répandent en France comme en Europe), les enquêtes (difficilement) menées dans ces élevages, les techniques préconisées par l'Institut du porc (IFIP), l'Institut technique de l'aviculture... : sélections génétiques de races plus productives, tout étant calculé au plus juste, de la densité au mètre carré (c'est ainsi qu'on peut élever 17 à 22 poulets/m², soit **moins d'une feuille A4 par poulet**) aux rations alimentaires et d'eau...

Le Collectif Plein Air, créé en 2013, est un collectif informel porté par l'action associative sur le terrain (très important, il s'inscrit dans la réalité) et qui travaille sur l'information technique, tout en dénonçant des pratiques aussi courantes qu'illégales telles que l'attache des veaux, les mutilations des porcelets et des volailles, l'absence de matériaux de manipulation adaptés pour les porcs... Il œuvre pour l'abandon des projets d'élevages basés sur l'intensification et la production de masse, avec tous leurs effets dommageables pour l'environnement, le bien-être animal et notre santé !

Le collectif a rédigé une Charte, "Pour nous Libérer de l'Élevage Industriel, pour la Nature et les Animaux, et pour l'Innovation dans le Respect", synthétisant son programme. Pour construire un collectif national fort, il est essentiel qu'un maximum d'associations adhèrent. Seule condition : être en accord avec la charte, chacun participant en fonction de ses moyens et/ou disponibilités. La Liste des associations membres, dont la SEPANSO, ne demande qu'à s'enrichir !

Le Collectif Plein Air vient de lancer une alerte sur les dangers qui se profilent avec la révision du BREF (qui signifie "Best Reference") européen qui définit les soi-disant "Meilleures Techniques Disponibles"... mais pas forcément les bonnes. Grâce au dossier complet disponible sur son site, vous saurez : pourquoi le caillebotis intégral est si mauvais pour les porcs ; pourquoi les éleveurs industriels ne veulent pas en démordre ; quelle est l'entourloupette pour le faire passer comme "meilleure" technique ; comment l'Institut technique du porc réussit sa mission ; comment le Ministère demande à l'ANSES des avis (conciliants) sur des pratiques qui pourtant sont illégales depuis plus de dix ans ; comment l'outil de formation, si utile et nécessaire, reste coincé sur un bureau de commissaire européen...

Vite, signez et relayez cette e-action très importante, avec notre partenaire CIWF :

<http://action.ciwf.fr/ea-action/action?ea.client.id=1758&ea.campaign.id=38330&ea.tracking.id=newsletter&ea.url.id=400324&forwarded=true>

Françoise Couloudou

Développement de la filière bois-énergie

Quel impact sur la biodiversité ?

Colette GOUANELLE,
Administratrice
SEPANSO Aquitaine

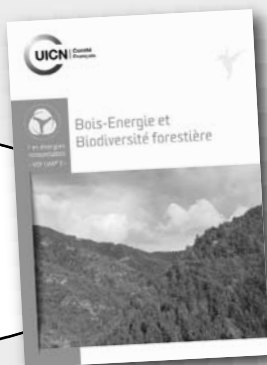
Le changement climatique, qui s'avère aujourd'hui inévitable (GIEC)⁽²⁾, a pour cause principale l'augmentation des taux de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, dont le CO₂. Cette augmentation du taux de CO₂ s'explique par l'utilisation des combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) dont l'exploitation a complètement déstabilisé le cycle du carbone atmosphérique.

Si l'énergie nucléaire produit peu de gaz à effet de serre, elle pose de nombreuses questions, telles que le devenir des déchets radioactifs, le risque d'accident nucléaire, le démantèlement des centrales en fin de vie ou l'approvisionnement en combustible.

En France, un projet de loi sur la transition énergétique devrait voir le jour prochainement. Projet dans lequel les énergies renouvelables, et parmi elles l'énergie de biomasse⁽³⁾, ont un rôle important à jouer pour éviter une augmentation continue des émissions de GES. Selon l'objectif de 2020, 10 % de l'électricité et 83 % de la chaleur, d'origine renouvelable, seraient produites à partir de la biomasse (sylvicole, agricole et piscicole, déchets). Ceci implique une augmentation de 2,8 à 5 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) de la mobilisation de la ressource forestière.

La mise en œuvre d'un tel projet est particulièrement intéressante pour la valorisation financière des bois qui n'avaient pas ou peu de débouchés et dont l'extraction des forêts ou l'élimination étaient parfois coûteuses pour les sylviculteurs. Cependant, elle pourrait avoir un impact sur la nature en général et la biodiversité en particulier, en s'ajoutant à d'autres facteurs (pollution, artificialisation du territoire) déjà fortement préjudiciables. Etant entendu que le développement des énergies doit être "durable", ou plutôt soutenable, c'est-à-dire qu'il ne doit pas aliéner la capacité des générations futures à couvrir leurs besoins, il est nécessaire d'envisager des solutions environnementales globales qui préservent le fonctionnement des écosystèmes à long terme ; c'est le sens de l'étude du Comité français de l'UICN⁽¹⁾, dont le but est de dresser un état des lieux des connaissances de l'impact du développement du bois-énergie sur les différents compartiments des écosystèmes forestiers.

Nous remercions le Comité français de l'UICN⁽¹⁾ (Groupe Forêt présidé par Alexis Ducouso) de nous avoir autorisés à utiliser les données publiées dans l'ouvrage "UICN France (2015). Bois-Energie et Biodiversité forestière".



POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

Le bois-énergie comprend le bois bûche et tous les coproduits du bois utilisés comme combustibles (liqueur noire⁽⁴⁾, écorce, sciure, plaquettes forestières et autres sous-produits de l'industrie).

Il peut provenir de la sylviculture classique orientée vers le bois d'œuvre (pour la construction, l'habitat, l'ameublement et l'emballage), le bois d'industrie ou de trituration (pour les pâtes à papier et panneaux pouvant servir à l'ameublement et la menuiserie) ou de déchets industriels ou rebuts. Il peut aussi provenir de productions totalement ou partiellement destinées à cet usage.

Bois-énergie provenant de la sylviculture classique

Les rémanents : une fois retiré le bois d'œuvre (billes et certaines branches), il reste les rémanents (bois de diamètre inférieur à 7 cm, chutes et rebuts divers, dont les souches) récoltés pour usage industriel ou énergétique. Avec l'arrivée des combustibles fossiles, l'utilisation comme bois de chauffage s'est réduite mais actuellement il y a un regain d'intérêt pour ces bois récoltés en vrac, en fagots ou après déchiquetage ou broyage. Cela concernerait 40 à 60 % des branches de résineux, 50 à 70 % des branches de feuillus et des souches de résineux. Dans la région Aquitaine, l'extraction des souches est plus fréquente qu'ailleurs, elle se fait lors de défrichements pour la construction de routes, LGV ou autres, de coupes rases avant replantation de pins, ou bien en cas de tempêtes (Klaus). La terre et le sable créent cependant des problèmes de colmatage dans les chaudières.

Les petits bois inutilisés par l'industrie : ce sont des arbres de petite taille récoltés lors de travaux forestiers : ouverture dans un peuplement en vue de coupes de sortie de bois, premières éclaircies (dépressage) dans de jeunes plantations trop denses afin de favoriser la croissance des arbres restants.

Bois de peuplements dépérissants ou vieillissants : ce sont les bois d'œuvre ou d'industrie dévalorisés à la suite d'atteintes parasitaires, d'événements climatiques (gel, tempêtes...), les taillis vieillissants non gérés ou sous-exploités, qui pourraient être remis dans le circuit commercial. Les arbres morts pourraient également être valorisés de cette façon.

Bois-énergie provenant de cultures en partie ou totalement dédiées

Il s'agit de monocultures plus ou moins intensives, orientées vers la production de bois-énergie :

- soit en plantant volontairement très dense de façon à dédier le bois d'éclaircies au chauffage ;
- soit en consacrant totalement au bois-énergie des taillis à courte ou très courte rotation, en culture très dense, d'espèces à croissance rapide et souvent productrices de rejets (robinier, peuplier, saule, eucalyptus...). La densité de plantation peut aller jusqu'à 15.000 arbres/ha avec des fréquences de récolte allant jusqu'à 2 ou 3 ans dans des peuplements de durée de vie moyenne de 25 ans. Afin d'accroître le rendement, on utilise des plants génétiquement sélectionnés et des méthodes de culture proches de celles de l'agriculture intensive avec fertilisation (épandage d'eaux usées ou autres effluents). C'est parfois une manière de dépolluer certaines friches industrielles ou sites contaminés.

Signalons à ce propos que les effets bénéfiques sur le stockage du carbone sont très limités. En effet, plus un arbre pousse vite, plus il fixe de carbone et contribue à réduire les gaz à effet de serre ; ceci à condition toutefois de ne pas le brûler, sinon le bilan est nul ce qui est notamment le cas des forêts à courte rotation, dédiées au bois-énergie. Seuls le compostage et l'utilisation du bois raméal fragmenté (produisant de l'humus) peuvent, avec l'utilisation du bois comme matériau de construction, participer efficacement au stockage de carbone.

QUELS EFFETS POTENTIELS SUR LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE ?

La forêt, comme les autres milieux, est touchée par les pressions anthropiques, notamment l'artificialisation du territoire, auxquelles il faut ajouter les pratiques sylvicoles. A cela, il faudra ajouter les changements qu'est susceptible de produire le développement de la filière bois-énergie.

Caractéristiques de la biodiversité forestière

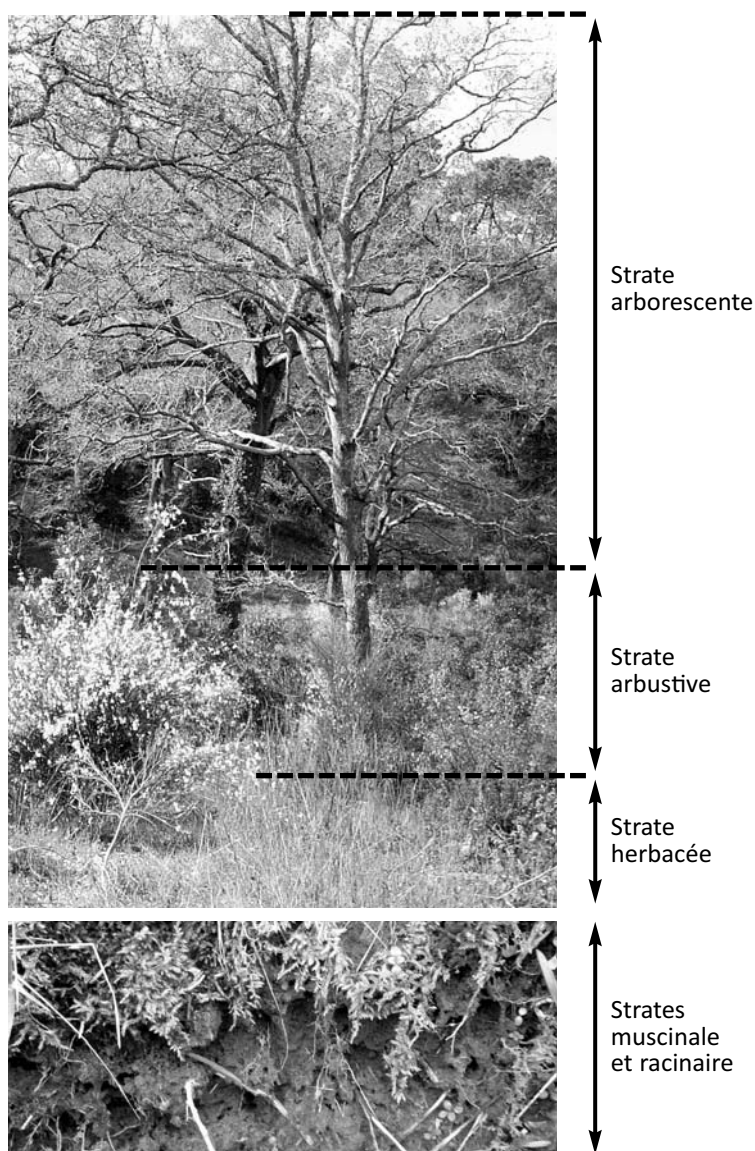
Une grande forêt tempérée peut accueillir jusqu'à 10.000 espèces implantées dans le sol ou qui la fréquentent.

La forêt regroupe cinq grandes catégories de biotopes : forêts caducifoliées⁽⁵⁾, forêts de conifères, forêts mixtes, forêts rivulaires⁽⁶⁾ ou fourrés très humides, forêts sempervi-

rentes non résineuses⁽⁷⁾. Ce sont au total plus de soixante types d'habitats où les êtres vivants (flore, faune, microorganismes) interagissent entre eux et avec le milieu physico-chimique de manière très importante.

La forêt est un écosystème particulier du fait de l'étagement de la végétation (strates muscinale, herbacée, arbustive et arborescente, auxquelles il faut ajouter la strate racinaire) organisé en fonction des caractéristiques du sol, du microclimat...).

ÉTAGEMENT DE LA VÉGÉTATION EN FORÊT



Photomontage : Colette GOUANELLE

L'ancienneté⁽⁸⁾ de ces différentes forêts est un critère déterminant des écosystèmes forestiers : la flore forestière, composée surtout de plantes à bulbes, rhizomes ou tubercules, a une capacité de colonisation limitée (mode de dispersion des semences peu efficace)⁽⁹⁾ au contraire des forêts gagnées sur les terres agricoles dans lesquelles on trouve beaucoup de plantes rudérales ou nitrophiles (orties, ronces...), les sols ayant été modifiés par les pratiques agricoles précédentes.

Les milieux associés ont également leur importance : on peut trouver des milieux ouverts (pelouses calcaires, landes...), des milieux humides ou aquatiques (tourbières, étangs, mares, sources, rus...), des milieux rocheux (falaises, barres rocheuses, chaos...) avec leurs cortèges d'espèces spécifiques, dont parfois des espèces rares ou menacées.

Les forêts classiques ont une biodiversité spécifique : en France métropolitaine, 137 espèces d'arbres peuvent être rencontrées en forêt, dont 54 espèces exotiques⁽¹⁰⁾ (ex : sapin de Douglas, robinier, chêne rouge) acclimatées. La diversité génétique des espèces ligneuses forestières (jusqu'à 55 % de fois plus élevée que celle des espèces ligneuses utilisées en rotation courte) a permis aux arbres et aux forêts de s'adapter aux changements climatiques survenus au cours des précédentes périodes géologiques, mais elle tend à se réduire en raison des manipulations génétiques liées à la ligniculture.

Les sols sont une composante essentielle des écosystèmes forestiers : du fait de leur fonctionnement (dégradation de la matière organique par les organismes et microorganismes qui y vivent), les sols constituent un réservoir d'eau et d'éléments nutritifs et participent à la dépollution. Ces sols constituent également, globalement, un immense réservoir de biodiversité⁽¹¹⁾ avec plus de 25 % des espèces animales, végétales et microbiennes actuellement connues.

Effets potentiellement positifs de l'exportation des rémanents

Si l'on exporte la totalité des parties aériennes et souterraines, l'augmentation des interventions (labours, engrais) ainsi que la réduction des pathologies peuvent améliorer la croissance des arbres, donc la productivité de la forêt.

Réduction des risques d'infection : dans les forêts tempérées de résineux de l'hémisphère Nord, l'exportation des rémanents et des souches, lors de coupes rases, réduit les risques de contamination par les champignons des pourridiés racinaires (ex : Armillaire) dans les plantations ultérieures. Certaines pathologies ont ainsi pu être réduites de 80 à 100 % dans les forêts de Suède et du Danemark. Cela a également pour conséquence une meilleure croissance des arbres qui ainsi n'ont pas à se défendre contre les infections.

Cette solution est envisagée en Aquitaine pour réduire les dégâts liés au *fomes*, occasionné par un champignon (*Heterobasidion annosum*) qui se développe sur les racines, mais une alternative existe en l'utilisation d'un agent de biocontrôle (*Phlebiopsis gigantea*), champignon qui, dispersé sur les surfaces des souches fraîchement coupées, permet un contrôle efficace du *fomes*.

Le dessouchage pourrait également permettre de lutter contre la prolifération de l'*hylobe* (*Hylobius abietis*), insecte de la famille des charançons, qui ravage les jeunes boisements de pins

maritimes et pond ses œufs dans les souches des arbres.

Le fait de stocker les rémanents et les souches aux alentours des parcelles forestières pour ressuyage a pour effet de concentrer les molécules aromatiques du bois qui attirent certains insectes. Ces bois peuvent donc constituer des pièges écologiques⁽¹²⁾ pour ces insectes dont les descendances pourront être détruites par la combustion du bois.

Réduction des risques d'incendie : dans les régions où ces risques sont les plus importants (forêts de résineux, régions méditerranéennes), la récolte des rémanents limite les dépôts et la propagation des feux et facilite l'accès pour leur extinction.

Effets potentiellement favorables à la biodiversité : La réduction des menus bois, qui constituent un paillage sur le sol, permet le développement d'espèces herbacées de milieux ouverts, souvent extra-forestières, qui peuvent attirer certains papillons. Elle engendre également une modification de la composition du sol qui peut devenir plus favorable à de nouvelles espèces végétales et par conséquent de nouveaux herbivores. Elle permet enfin d'assurer l'entretien de parcelles ouvertes dont la biodiversité doit être préservée, sans coût supplémentaire.

Les inconvénients liés à la conversion d'une futaie en taillis à courte rotation peuvent être réduits si l'on opère des cloisonnements⁽¹³⁾ plus rapprochés, permettant l'entrée de lumière et minimisant les impacts sur les sols.

Effets potentiellement négatifs de l'exportation des rémanents

L'exportation excessive de rémanents et de bois morts, ou l'augmentation de fréquence des travaux forestiers lourds ont des conséquences sur la production forestière ainsi que sur la biodiversité.

Dégradation des sols et diminution de la productivité forestière

D'une manière générale, l'exportation des rémanents entraîne une diminution des éléments minéraux et un appauvrissement des sols qui se répercutera sur la productivité du sol et sur les autres maillons de la chaîne trophique... La compensation des pertes de matière organique et minérale du sol doit alors être assurée par l'apport d'engrais ou d'amendements, ceci jusqu'à ce que le retour des cendres des bois consommés soit autorisé. On peut citer comme exemple le dessouchage des pins en forêt landaise pour alimenter la chaudière Dalkia (filiale d'EDF) et qui a pour conséquence d'appauvrir les sols en matière organique.

Les récoltes de rémanents et bois morts ou rotations à courte période engendrent une augmentation de la fréquence des interventions en forêt, parfois avec de nouvelles machines. Il s'en suit des labours et sous-solages plus fréquents, des tas-

sements, des formations d'ornières qui limitent la pénétration de l'eau et donc la réserve utile, mais aussi l'aération et donc l'activité biologique de certaines espèces. Les labours, en retournant les sols, remontent les horizons minéraux en surface, ce qui peut nuire à la vie de certains décomposeurs (nématodes, microarthropodes...). Cela a été observé en forêts boréales.

La végétation, quelle que soit sa nature (forêt, prairie, culture...) acidifie progressivement le sol⁽¹⁴⁾, en raison de l'assimilation préférentielle des cations (ammonium, calcium, magnésium, potassium, fer...) par rapport aux anions (nitrates, phosphates). Ce processus, d'autant plus important en forêt (pour les résineux, chênes, hêtres), est lié à la mycorhization⁽¹⁵⁾, en particulier si la croissance est rapide. Sachant que les sols landais sont déjà acides par nature, les courtes rotations, nécessitant de grandes quantités de nutriments ne font qu'amplifier le phénomène, contrairement aux arbres matures dont l'humus est moins acide et où la matière organique est mieux recyclée. On comprend ainsi que le développement de la filière bois-énergie, avec l'exportation de la totalité des arbres (parties aériennes et souterraines) ne fera qu'aggraver le processus d'acidification des sols. La conséquence de cette acidification est un appauvrissement des sols avec notamment une perte progressive des stocks de calcium, potassium, magnésium.

Impact sur la biodiversité

Les bois morts ou rémanents, abandonnés sur le sol, retiennent l'humidité et constituent des habitats pour de nombreux organismes (ex : reptiles, amphibiens, myriapodes, oiseaux nicheurs, mustélidés, insectes, araignées...) et microorganismes fongiques et bactériens dont certains vivent en symbiose⁽¹⁶⁾ avec les arbres ou participent à la dégradation de la matière organique. Ils contribuent donc au recyclage des nutriments et au maintien de la fertilité des sols.

Les menus bois constituent une couche protectrice pour le sol en créant un microclimat. Ils forment également un paillage qui limite le développement d'espèces herbacées extra-forestières indésirables. Leur disparition entraîne la réduction des bryophytes (mousses par ex.) et par conséquent la réduction, voire la disparition, d'espèces inféodées.

Plusieurs études réalisées dans des forêts boréales mont-



Bois morts dans une hêtraie-sapinière

Photo : Alexis DUCOUSSO

rent que l'exportation des rémanents entraîne une diminution de l'abondance de certaines espèces, notamment de collemboles, d'acariens, d'insectes prédateurs..., mais aussi d'espèces faisant partie de la méso-faune du sol (microarthropodes, vers de terre...) et de champignons saprophytes et symbiotiques ; d'autres études révèlent que des cortèges d'espèces mycorhiziennes ont été modifiés. Enfin la distribution de la faune du sol peut être modifiée. Qu'en serait-il pour les forêts tempérées ?

D'une manière générale, le travail du sol induit la destruction totale de la strate herbacée qui doit repartir de zéro grâce aux graines stockées dans le sol et dont, heureusement, les labours facilitent la germination : les espèces pionnières sont favorisées mais les espèces sciaphiles⁽¹⁷⁾ sont perturbées. Cela impacte aussi les organismes qui utilisent ces

dernières comme substrat ou habitat ainsi que les maillons trophiques de rangs supérieurs. Cela dérange également la faune des grands mammifères et oiseaux, notamment en période de reproduction.

Dans les forêts entièrement dédiées, les peuplements sont parfois composés d'espèces exotiques (ex : eucalyptus), parfois envahissantes (ex : Robinier) ou susceptibles d'apporter de nou-

veaux pathogènes. De plus, certaines espèces limitent le développement de sous-bois en ne permettant que le développement de sciaphiles. Les taillis à courte rotation, monospécifiques⁽¹⁸⁾ et d'âges uniformes sont moins favorables à la diversité des espèces animales (papillons par exemple).



Genette

Photo : Pascal GRISER

CONCLUSION

La préservation de la biodiversité forestière peut être motivée par des valeurs éthiques, culturelles et patrimoniales⁽¹⁹⁾... ou pour les services écosystémiques rendus (formation et maintien des sols, approvisionnement en matière première ou alimentaire ou/et en énergie, régulation de l'érosion, du climat, de la qualité de l'eau et de l'air, enrichissement culturel).

Si l'utilisation, comme source d'énergie, des bois jusqu'alors laissés pour compte peut permettre de valoriser financièrement le travail du sylviculteur et de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux combustibles fossiles, il convient d'examiner cette éventualité avec une grande prudence, tant les effets sur la biodiversité peuvent être désastreux à moyen et long terme. ■

(1) UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (www.uicn.fr)

(2) GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

(3) Biomasse : masse de matière organique (animale ou végétale) présente dans un écosystème (ex. : masse végétale par unité de surface forestière)

(4) Liqueur noire : Liquide résultant de la fabrication du papier kraft et composé de résidus de lignine et d'hémicellulose dissous. Elle contient plus de la moitié de la teneur énergétique du bois utilisé pour faire la pâte à papier.

(5) Forêts composées d'arbres à feuilles caduques : hêtraies, chênaies, frênaies...

(6) Forêts de bord de cours d'eau, de marais... composées de saules, frênes, aulnes, chênes...

(7) Forêts méditerranéennes de feuillus persistants et résistant à la sécheresse : chênes verts, chênes lièges, oliviers, caroubiers, houx...

(8) Forêt ancienne : dont la continuité forestière existe depuis des siècles, sans qu'il n'y ait jamais eu de changement d'affectation du sol

(9) Le muguet est un bon indicateur de forêt ancienne

(10) Aurore Richard et Pierre Bouillon, MAAF. Tome 1 : La France métropolitaine. Rapport de la France pour l'état des ressources génétiques forestières dans le monde (FAO). 1^{ère} édition - 21 mars 2014

(11) Voir SON n° 154 : "Le sol, un écosystème à part entière"

(12) Quatre espèces de coléoptères xylophages ont ainsi pu être détruites en Suède

(13) Cloisonnement ou cloisonnement d'exploitation : ensemble des voies d'accès construites et entretenues à l'intérieur de parcelles de forêt cultivées ou exploitées

(14) Jean-François Ponge, Professeur émérite du Muséum National d'Histoire Naturelle (UMR CNRS 7179, Brunoy, France), membre du Conseil scientifique du Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan. "Quel avenir pour la forêt morvandelle ? Et pour la forêt en général ?" Janvier 2015

(15) Mycorhize : association symbiotique entre le mycélium d'un champignon souterrain et les racines d'un arbre

(16) Symbiose : association à bénéfices réciproques entre deux organismes (ex. : un arbre et un champignon)

(17) Végétaux sciaphiles : végétaux dont le développement est favorisé par une ombre forte

(18) Monospécifique : se dit d'une forêt composée d'une seule espèce d'arbres (ex. : pins)

(19) Voir SON n° 161 : "Forêt menacée, forêt utile, forêt idéale... des adhérents de la SEPANSO parlent de leur forêt"

L'AGROFORESTERIE

Une pratique à redécouvrir

L'agroforesterie consiste à associer des arbres et des cultures ou des élevages sur une même parcelle.

Toutes sortes de combinaisons sont possibles : animaux sous arbres fruitiers, céréales sous noyers, prairies ou cultures entourées de haies... Cette pratique, qui avait disparu, se développe à nouveau car elle permet une meilleure utilisation des ressources, une plus grande diversité biologique et la création d'un microclimat favorable à l'augmentation des rendements.

En effet, l'arbre, par son système racinaire, crée des conditions, dans les couches profondes du sol, qui favorisent l'alimentation en eau et en minéraux des cultures de surface. Les végétaux associés sont choisis de telle sorte que les arbres optimisent les cultures et rentrent le moins possible en compétition avec elles. L'humus résultant de la chute des feuilles contribue à améliorer la fertilité du sol, d'autant plus lorsque parmi les essences utilisées se trouvent des espèces fixatrices d'azote comme le robinier, ce qui permet de réduire l'utilisation d'engrais azotés. En limitant le transfert des nitrates en profondeur, les arbres réduisent également la pollution des nappes phréatiques.

Ainsi, on diversifie et on augmente les productions sur le long terme en ajoutant aux récoltes annuelles (céréales, fourrages...) la production de bois d'œuvre et/ou d'énergie, de fruits...

D'après l'INRA, une parcelle agroforestière d'un hectare produit autant de bois et de produits agricoles que 0,8 ha de cultures et 0,6 ha de forêt séparés, cela sans avoir besoin d'intrants supplémentaires.

Cette diversité de culture est de plus favorable à la biodiversité en général avec le retour des insectes auxiliaires des cultures et des pollinisateurs.

Sans compter que la capacité des arbres à absorber du CO₂ contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'association de l'agroforesterie et de la couverture permanente des sols (semis direct, gestion de bordures...) permet aussi une économie de carburant, ce qui n'est pas négligeable lorsqu'on cherche comment limiter le réchauffement climatique global.

L'agroforesterie telle qu'elle est développée aujourd'hui fait appel à une diversité d'essences, de techniques, de types d'aménagement ou de tailles des arbres qui permet donc d'allier production de biomasse et protection de l'environnement. D'après un rapport du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAR), l'INRA chiffre entre 4 et 10 % les surfaces de terres agricoles ayant des sols suffisamment profonds et approvisionnés en eau qui pourraient être complantées d'arbres en 2030, soit entre 230.000 et 590.000 ha.

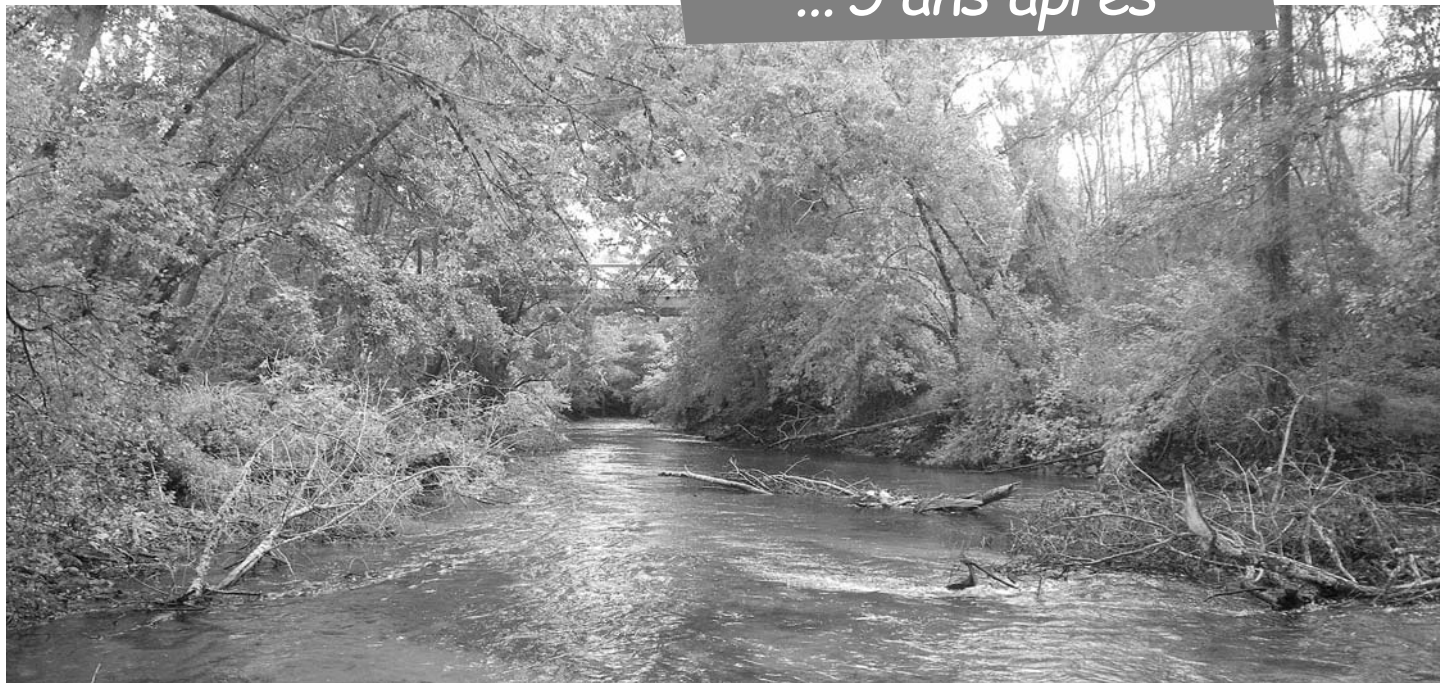
CG

Texte : Thierry ALEZINE ⁽¹⁾
et Sophie DE LAVERGNE ⁽²⁾

Photos : Fédération départementale
pour la pêche et la protection des
milieux aquatiques de la Gironde

Continuité écologique sur le Ciron

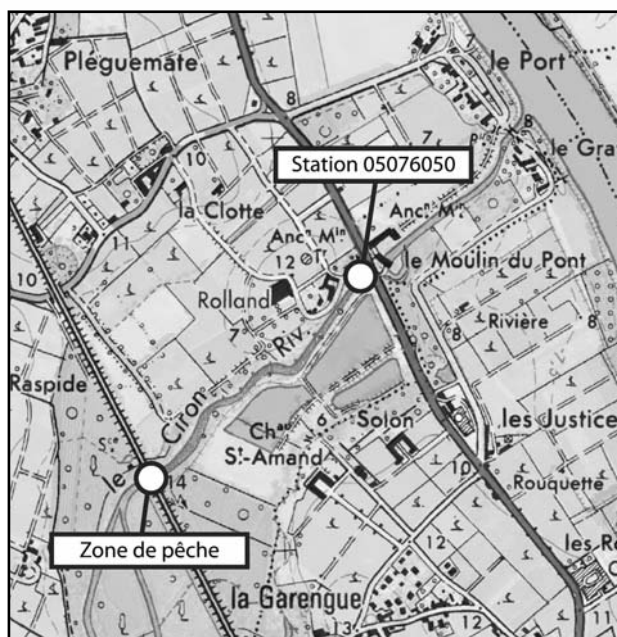
... 5 ans après



Le dossier publié dans le n° 163 de Sud-Ouest Nature ⁽³⁾ (printemps 2014, pp. 6-12) sur la restauration de la continuité écologique avait pris pour exemple le Ciron, rivière du Sud Gironde, et pour cadre l'opération groupée de restauration de la continuité écologique portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron. Il avait évoqué le test grandeur nature réalisé sur le Moulin du Pont à Barsac, ouvrage stratégique car premier ouvrage situé 500 m en amont de la confluence avec la Garonne, bloquant le flux de migrateurs provenant de la Garonne et stockant les sédiments provenant de l'ensemble du bassin versant. Cet article présente, cinq ans après et de manière synthétique, les principaux résultats obtenus depuis le début de l'action qui a consisté, en accord avec le propriétaire, à maintenir ouverte la vanne de décharge de l'ouvrage et à suivre l'évolution du cours d'eau en amont.

Du point de vue sédimentaire, la réaction du cours d'eau avait été très rapide et, en moins de six mois, les milliers de m³ de sables et de vases accumulés depuis des années avaient été évacués vers la Garonne.

En amont de l'ouvrage, sur un linéaire d'environ 3 km, le Ciron avait complètement changé de physionomie. Les écoulements étaient devenus rapides et variés, le sable et la vase avaient laissé place à un fond à granulométrie grossière (graviers, graves, blocs voire roche mère) et un chenal profond s'était recréé.



Toutes ces modifications étant potentiellement très favorables aux espèces aquatiques, et même si les premières observations de 2012 (présence de chabots, de nids de lamproies marines, de jeunes anguilles) semblaient confirmer l'amélioration de la situation, il restait à mesurer cette amélioration par des données chiffrées et normées.

Plusieurs paramètres physico-chimiques - concentration en oxygène dissous, taux de saturation en O₂ et indices biologiques (IBD, IBGN, IPR : voir encadré page suivante) - ont ainsi été suivis au niveau de la station

Quel est l'intérêt du suivi de ces indices biologiques ?

Indice Biologique Diatomées (IBD)

L'IBD prend en compte la structure des peuplements de diatomées (algues brunes unicellulaires microscopiques fixées et constituées d'un squelette siliceux) qui sont une composante majeure du peuplement algal des cours d'eau et des plans d'eau. Réagissant aux pollutions organiques, nutritives (azote, phosphore), salines, etc., elles sont considérées comme étant les algues les plus sensibles aux conditions environnementales.

Indice IBD	Classe de qualité biologique	Caractéristiques
$17 \leq \text{IBD} < 20$	Très bonne	Pollution ou eutrophisation nulle à faible
$13 \leq \text{IBD} < 17$	Bonne	Eutrophisation modérée
$9 \leq \text{IBD} < 13$	Passable	Pollution moyenne ou eutrophisation forte
$5 \leq \text{IBD} < 9$	Mauvaise	Pollution forte
$1 \leq \text{IBD} < 5$	Très mauvaise	Pollution ou eutrophisation très forte

Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)

L'IBGN évalue la qualité biologique d'un cours d'eau par une note comprise entre 1 (très mauvaise qualité) et 20 (très bonne qualité). Il est basé sur la présence de macro-invertébrés benthiques (taille supérieure ou égale à 500 µm) peuplant le fond des rivières (larves d'insectes, mollusques, crustacés ou vers colonisant la surface et les premiers centimètres des sédiments) dont l'état des peuplements est le reflet de la qualité des milieux.

A la différence d'une simple analyse d'eau, dont les résultats sont représentatifs du prélèvement effectué à un instant donné, l'IBGN intègre les événements parfois brefs (perturbation physico-chimique ou biologique d'origine naturelle ou anthropique) qui se sont déroulés au cours des semaines précédant le prélèvement, mais également tous ceux qui se sont déroulés pendant le cycle vital des organismes étudiés.

Indice IBGN	Qualité
$17 \leq \text{IBGN} \leq 20$	Très bonne
$13 \leq \text{IBGN} \leq 16$	Bonne
$9 \leq \text{IBGN} \leq 12$	Passable
$5 \leq \text{IBGN} \leq 8$	Mauvaise
$1 \leq \text{IBGN} \leq 4$	Très mauvaise

Indice Poissons Rivière (IPR)

L'IPR permet de déterminer l'état d'un cours d'eau à partir de l'observation du peuplement piscicole en place. Il mesure l'écart entre la composition du peuplement observé sur une station, à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et celle attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme.

Note IPR	Classe de qualité
$\text{IPR} \leq 7$	Excellente
$7 < \text{IPR} \leq 16$	Bonne
$16 < \text{IPR} \leq 25$	Médiocre
$25 < \text{IPR} \leq 36$	Mauvaise
$36 < \text{IPR}$	Très mauvaise

05076050 - Pont de la N113 à Barsac, située juste en amont du Moulin de Pont (cf. carte de situation), afin d'évaluer l'efficacité et de confirmer l'intérêt de telles actions pour le cours d'eau.

RÉSULTATS DE MESURES PHYSICO-CHIMIQUES ET INDICES BIOLOGIQUES

✓ Source : Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne

Concentration en O₂ dissous et taux de saturation en O₂

Sur l'ensemble des paramètres physico-chimiques mesurés, ce sont les paramètres d'oxygénation qui pré-

sentent l'évolution la plus rapide, raison pour laquelle ils sont présentés ici.

Depuis l'ouverture progressive des vannes jusqu'en 2013, la qualité de l'eau vis-à-vis de ces deux paramètres s'est améliorée de façon constante avec passage d'une classe de qualité :

- moyenne (4,6 à 5,4 mg O₂/l) à très bonne (8,2 à 8,7) pour la concentration en O₂ dissous,
- médiocre (47 à 48 %) à très bonne (80 à 92 %) pour le taux de saturation en O₂.

Cette meilleure oxygénation du milieu s'explique par le brassage de l'eau, favorisé essentiellement par l'existence de milieux diversifiés, avec un substrat de galets/pierres bien représentés et une diversification des écoulements et des faciès courants/rapides très intéressants : évolution d'un cours d'eau aux faciès

d'écoulement lentières (écoulements lents) à un cours d'eau présentant des écoulements lotiques (eaux courantes).

Indices biologiques : IBD et IBGN

A noter que ces indices ne sont disponibles que depuis 2010, l'ensablement et l'envasement n'ayant pas permis de réaliser un échantillonnage et de déterminer ces indices auparavant.

Sur la période 2010-2013, c'est-à-dire depuis l'ouverture des vannes, l'évolution a été favorable puisque ces indices ont augmenté régulièrement : de 13 à 16 pour l'IBGN indiquant une classe de qualité bonne, et de 15,2 à 16 pour l'IBD indiquant une très bonne qualité biologique.

(1) SEPANSO Aquitaine

(2) Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Gironde

(3) www.sepanso.org/so_nature/son163.php

(4) MIGADO : Association pour la restauration et la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne

RÉSULTATS DES PÊCHES ÉLECTRIQUES

✓ Source : MIGADO⁽⁴⁾ et Fédération
départementale de pêche de la Gironde

En complément de ces paramètres, des pêches électriques ont été effectuées (cf. carte de situation) :

- des pêches d'ammocètes (juvéniles de lamproie) réalisées par l'association MIGADO le 11 septembre 2014, pour le suivi des frayères à lamproies,
- une pêche multi-espèces réalisée par la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Gironde le 7 octobre 2014, l'objectif étant de faire un point sur l'état du peuplement piscicole depuis l'ouverture des vannes du Moulin du Pont en 2010.

Pêches d'ammocètes

La présence, en septembre 2014, de larves de lamproies marines (taille moyenne de 25,8 mm) avec des larves d'une année confirme la reproduction de cette espèce sur la zone et témoigne de l'apparition d'habitats favorables à sa reproduction (blocs/cailloux qui étaient absents en 2010).

Pêche multi-espèces

Compte tenu des hauteurs d'eau importantes et d'un fort courant sur la zone, une pêche complète permettant d'obtenir des données quantitatives n'a pu être réalisée.

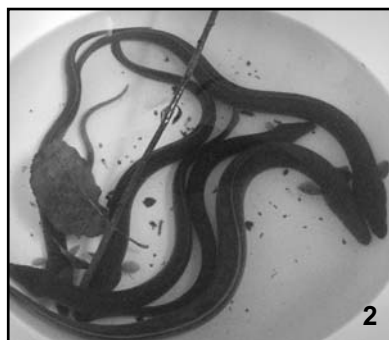
Seule une pêche partielle (pêche non réalisée sur les longueurs et largeurs complètes de la station car non prospectable entièrement à pied) a été réalisée, permettant cependant de donner une bonne information qualitative du peuplement piscicole en place, à savoir :

- un peuplement diversifié avec présence de 13 espèces piscicoles, notamment d'espèces d'eaux vives : bar-



beau fluviatile, chabot, chevesne, goujon, lamproie de Planer, vairon et vandoises commune et rostrée,

- la capture de beaux spécimens de barbeaux (30 à 43 cm dont un d'une soixantaine de cm - cf. photo 1) et de chevesnes (37 cm),
- la présence d'un brochet âgé d'un an environ,
- la présence d'anguilles de l'année (taille inférieure à 120 mm), en cours de colonisation (120-300 mm) et sédentaires (supérieure à 300 mm), montrant une population dynamique sur le secteur (cf. photo 2).



Indice Poissons Rivière (IPR)

En septembre 2014, la note IPR a été de 3,8, indiquant que le peuplement piscicole était conforme avec une qualité excellente, alors qu'elle était de 18,73 en 2010, indiquant une qualité médiocre.

A noter qu'en 2010, l'IPR n'avait pas été réalisé au même endroit, mais au niveau de Sanche, du fait de l'envasement du bief en amont du Moulin du Pont (problème d'accessibilité).

CONCLUSION

L'effet bénéfique de l'ouverture des vannes du Moulin du Pont est donc déjà bien visible, tant du point de vue du transport sédimentaire que du peuplement piscicole, grâce à une diversification du milieu (habitats, hauteurs d'eau, vitesses d'écoulement...), une amélioration des conditions physico-chimiques et la possibilité pour les poissons migrateurs (observations de civelles et de larves de lamproie) de se déplacer de l'aval du barrage à cette zone en amont.

Si cet essai est une réussite, des améliorations sont encore possibles, en particulier l'arasement de la chute résiduelle de l'ouvrage du Moulin du Pont pour permettre aux différentes espèces piscicoles de franchir l'ouvrage beaucoup plus fréquemment.

En effet, l'ouvrage n'est pas encore totalement transparent pour la remontée des poissons : l'ouverture de la vanne laisse subsister une chute d'environ 70 cm qui, associée aux vitesses d'écoulement dans le coursier, complique fortement la remontée des poissons.

L'ouvrage n'est ainsi franchissable que sous certaines conditions particulières (lors de pleines mers avec des coefficients importants, ou lors d'épisodes de crue). Le stock de poissons qui restent bloqués semble encore très important et souligne d'autant plus le potentiel piscicole de cette partie aval du Ciron.

Enfin, il est essentiel de rappeler ici que, même si l'ouverture des vannes du Moulin du Pont a permis d'obtenir un gain écologique important pour le milieu naturel, cette action n'a de sens que si elle est complétée par d'autres, sur d'autres sites (barrages, moulins, seuils...), toutes ces actions devant s'inscrire dans un cadre plus général de restauration de la continuité écologique sur l'ensemble du bassin versant du Ciron. ■

Centre de soins de Tonneins

Alain DAL MOLIN,
SEPANSO Lot-et-Garonne

Un Aigle de Bonelli accueilli à Ferron !

Sacré cadeau de Noël que cet Aigle de Bonelli arrivé au Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage la veille du Nouvel An en provenance de la banlieue agenaïse, Bajamont pour être très précis. Qu'a-t-il donc d'exceptionnel ce rapace ? C'est tout simplement l'espèce la plus rare en France et sûrement l'une des plus menacées (une quinzaine de couples reproducteurs seulement !) et donc l'un des fleurons de notre patrimoine vivant. "La biodiversité, c'est comme la confiture, a-t-on l'habitude de dire du côté du Centre, moins on en fait, plus on l'étale."

Longue convalescence

Même si le pronostic vital ne semblait pas engagé, la convalescence fut longue (minimum six mois) et le coût de l'intervention conséquent (plusieurs milliers d'euros) sans pour cela recevoir la moindre aide de l'Etat, pourtant directement concerné car promoteur d'un Plan National d'Action initié par le Ministère en charge de l'écologie.

"Très honnêtement, nous commençons à être fatigués de voir que derrière les paroles, il n'y a rien. Pour en parler (de la biodiversité NDLR), il y a beaucoup de personnes mais pour mettre la main à la poche, c'est autre chose. Dans la vie, il y a des choix à faire et donc à assumer. Soit "on" se prononce pour la nécessité de préserver la biodiversité et, dans ce cas, "on" dégage les moyens suffisants, soit "on" a le courage de dire que cette même biodiversité ne représente pas un objectif prioritaire, ce qui dispense de toute contribution. Mais on ne peut pas jouer sur les deux tableaux. Après l'épisode "Loutres" qui nous a coûté plus de 20.000 euros, voici maintenant un Aigle de Bonelli dont le coût du traitement va osciller entre 6.000 et 10.000 euros, une paille ! Des centres comme celui de Tonneins, il n'en existe pas d'autres en Aquitaine ni même dans le Grand Sud et, en France, ils doivent se compter sur les doigts d'une seule main. Nous aimerions un peu plus de

considération... participative, financièrement parlant, de la part de l'Etat." Un peu "remonté" le responsable du Centre l'Essor et il y a peut-être de quoi même si, en ces temps de disette budgétaire, les temps sont durs !



Pilou-Pilou sur la voie de la guérison

Pilou-Pilou

Et l'Aigle dans tout cela ? Ce magnifique rapace est né dans le Var, près de Toulon, dans une aire depuis longtemps occupée par l'espèce. Sa fiche individuelle nous apprend qu'il a été bagué à l'âge de 40 jours, le 2 juin 2014 et son envol début juillet. A partir de là, durant six mois, mystère sur ses pérégrinations jusqu'à ce qu'il se retrouve... dans la banlieue agenaïse !

"L'évolution est satisfaisante tant sur un plan sanitaire que comportemental. Le fait qu'il conduise sa mue avec succès représente d'ailleurs un signe de "bonne santé". Reste maintenant à

penser à la phase de rééducation à la vie sauvage qui devra passer par la fourniture de proies vivantes pour stimuler son instinct de chasseur tout en l'obligeant à des efforts physiques."

Trait d'humour, comme il vient de la région de Toulon, l'Aigle a été surnommé "Pilou-pilou" en référence au cri de ralliement de tous les supporters de la rade. Il se murmure d'ailleurs qu'Alain Dal Molin songe à envoyer à Mourad Boudjellal, le président du RCT, une demande de parrainage !

Un "vecteur de com" d'autant plus réel que l'oiseau, lorsqu'il sera relâché, se verra équipé d'une balise permettant son suivi 24 heures sur 24. Plus rien ne pourra échapper à l'équipe du Plan National Bonelli comme à la SEPANSO Lot-et-Garonne qui souhaiterait voir plusieurs établissements scolaires (cycle 3 de l'école primaire, 6^{ème} de collège) "adopter" (virtuellement) cet oiseau, mener un projet pédagogique complet et se regrouper en fin d'année pour "fêter la mise en liberté de l'Aigle".

Quant aux lecteurs de Sud-Ouest Nature, s'ils veulent contribuer au sauvetage de l'Aigle, ils peuvent envoyer un parrainage. Un certificat pour déduction fiscale leur sera envoyé (Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage - 47 rue Anatole France - 47190 AIGUILLON). ■

BANC D'ARGUIN

BREVE DE STERNES

Cette année, elles sont près de 5000 à avoir choisi le Banc d'Arguin pour nidifier. Il s'agit bien évidemment des Sternes caugeks qui sont fidèles, sans discontinuer, aux îlots sableux de la Réserve naturelle depuis 1974.

Le comptage de la colonie de sternes réalisé le 21 mai 2015 a permis de dénombrer 820 nids à 1 œuf, 1596 nids à 2 œufs, 41 nids à 3 œufs et 1 nid à 4 œufs, soit un total de 2458 nids ou couples. C'est 834 couples de plus que l'année dernière. La taille moyenne de ponte est de 1,68 œufs par nid contre 1,51 en 2014 ; cette augmentation amorcée depuis une dizaine d'années semble donc se confirmer.



Photo RNN Arguin

Colonie de Sternes caugek

Cette information, loin d'être anodine, laisse supputer un renforcement du stock de proies disponibles. Essentiellement du fretin que les sternes pêchent aux environs du Banc d'Arguin. La colonie s'est installée le 30 avril dernier, soit 10 jours plus tôt qu'en 2014. Une interrogation subsiste quant à cette précocité car, depuis quarante ans, la date d'installation tend plutôt à reculer.

Depuis 2010, des Milans noirs se font toujours apercevoir au printemps dans le ciel du Banc d'Arguin. Même si les effectifs semblent avoir diminué localement, quelques individus se sont spécialisés dans le maraudage actif dans la réserve. Une veille physique attentive de la colonie est d'ailleurs maintenue depuis le 1^{er} mai et sera poursuivie jusqu'à l'envol des derniers poussins vers la mi-août.

Tous les jours de l'été, une équipe de bénévoles permettra au public d'observer les sternes et bien d'autres oiseaux. Tous les mercredis de juillet et d'août, des visites guidées gratuites seront également proposées au public. Renseignements auprès de Colombe au 07.82.13.58.89.

DD

ÉTANG DE COUSSEAU

La Bécasse des bois fascine

Après un passage en mairie de Carcans en juin 2014 et un passage au Musée des arts et traditions de Maubuisson en juillet de la même année, l'exposition "Fascinante Bécasse des bois" a été exposée du 10 au 18 avril 2015 pour la première fois sur la commune de Lacanau.

Acette occasion, les enfants de l'école Antonia Guittard de Lacanau-Océan ont été invités à venir découvrir la Réserve Naturelle et la vie de la reine des bois en compagnie de « Bécadou » (la bécasse gardienne de la réserve). Ils ont pu acquérir des connaissances sur le patrimoine naturel et culturel de leur commune, grâce à des jeux pédagogiques créés et mis en place par le garde animateur de la réserve. Au total, **5 classes, du CP au CM2, soit 114 enfants** ont visité l'exposition sur les deux jours consacrés à l'accueil des scolaires.

Cette exposition répond donc à son premier objectif : créer du lien entre la Réserve Naturelle et les habitants du territoire. L'école Antonia Guittard souhaite notamment venir sur la réserve une fois par an avec l'ensemble de ses classes.

Cousseau prend de la hauteur... ►

Le tout nouveau belvédère en bois, construit au sommet d'une dune boisée dans la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau, offre désormais une vue panoramique imprenable sur la partie sud des marais, jusque-là cachée aux yeux du public.

Cette réalisation, d'un coût de près de 80.000 euros, a pu voir le jour grâce à un partenariat entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde, l'Etat et la SEPANSO.

L'un des premiers visiteurs à avoir gravi ses dix mètres de haut nous a gentiment adressé une photo du paysage que l'on découvre depuis le sommet. Nous sommes heureux de la publier ici.

Vous aussi, venez découvrir un autre visage de la Réserve !

Photo : Jacques RUATTI



COUSSEAU

... les petits et les grands !



Photo : Jean-Louis BALLET

Ce projet a pu voir le jour grâce aux relations cordiales établies avec la municipalité et Cyrille Reneleau (adjoint à la culture sur la commune et enseignant) que nous tenons à remercier pour son invitation et son investissement dans le bon déroulement de cette opération. ■



Photo : Aurélien PLICHON



ÉTANG DE LA MAZIÈRE

" BONS BAISERS DE RUSSIE "

Ce n'est pas le dernier James Bond revu et corrigé mais bien le résumé d'une mission pas tout à fait comme les autres que va assurer Laurent Joubert, le chargé de mission faune de la Réserve naturelle de l'étang de la Mazière à l'occasion du trentième anniversaire de la création de la Réserve naturelle. Le but : jeter les bases d'un partenariat véritable avec la station ornithologique de Goumaritsy et la Réserve naturelle du lac Ladoga d'une part, avec l'Université de St-Petersbourg d'autre part.

« Nous avons déjà reçu le Professeur Noskov et Anna Gaginskaïa à La Mazière, des liens se sont tissés, des échanges concrétisés, il nous a semblé opportun, en cette année 2015, de passer à un stade supérieur, celui d'un partenariat véritable.

J'ai donc décidé de missionner Laurent pour préparer la convention qui jettera les bases d'une vraie collaboration internationale que nous voudrions aussi exemplaire que productive. »

Trois mois d'immersion dans la Russie sauvage

« Goumaritsy, c'est le bout du monde, c'est même un autre monde : pas d'eau courante bien sûr, pas d'électricité, une vie spartiate, des routes défoncées relevant davantage de la piste sauvage que des voies de circulation

qui quadrillent nos campagnes. Un autre mode de vie en immersion avec cette nature où l'on peut croiser le grand tétras, un ours, entendre les loups ou observer des passereaux étrangement coopératifs. Dépaysement total. » Enthousiaste, Laurent

Joubert l'est, conscient, aussi, de l'importance de cette mission pour la réserve dans laquelle il s'est investi depuis... trente ans, trois décennies de passion, de rêve, de bagarre, de satisfactions.

Quant à Alain Dal Molin, le responsable de la gestion de la Réserve naturelle, il espère pouvoir nouer des accords

avec les universités de Bordeaux et de Toulouse pour envoyer en stage des étudiants. « Nous avons une opportunité à saisir, saisissons-la, montrons que la gestion d'une Réserve naturelle, c'est aussi l'ouverture vers un "ailleurs" plus ou moins lointain, un lieu d'échanges, de propositions, de confrontations des méthodes comme des idées. L'Aquitaine pilote le second Plan Vison, les nouvelles orientations ont exclu, de facto, les associations de protection de l'environnement, ce qui demeure assez stupéfiant, nous allons montrer ce qu'il est possible de faire à travers un programme d'étude que nous allons passer avec l'Université de St-Petersbourg qui s'intéresse au Vison d'Europe. »



Photo ADM/LJ

Grand tétras

Serge FAGETTE,
Naturaliste à la SEPANSO et à la LPO
Article paru dans le magazine
associatif "Secrets de Pays" n° 5
(www.secrets-de-pays.com)

Le Faucon pèlerin...

... une espèce menacée puis protégée

Après la dernière guerre, le Faucon pèlerin - dieu Horus dans l'Egypte ancienne - avait totalement disparu de nos paysages de Dordogne... Il y refait son apparition pour le plus grand bonheur des naturalistes engagés dans la protection des espèces menacées.

Les causes de l'extinction de ce rapace s'expliquent aujourd'hui par la conjugaison de trois facteurs :

- **L'utilisation du DDT.** Insecticide désormais interdit, c'est un poison qui, en modifiant le métabolisme du calcium, fragilisait les coquilles des œufs. Ainsi, en couvant, les femelles cassaient les œufs sous leur poids. Au cours des années 1948-1950, ces populations furent décimées dans l'Europe entière. Ce fut la malédiction d'Horus ! Du jour au lendemain, ces oiseaux devinrent terriblement rares.

- **Les fauconniers,** dont la passion est d'utiliser des faucons pour la capture de gibiers, n'avaient aucune peine à se procurer dans la nature de jeunes rapaces qu'il leur suffisait ensuite d'élever et de dresser. En effet, dans bien des endroits, il n'y avait qu'à se rendre près de la première falaise venue pour tomber, avec un peu de chance, sur un nid habité par ces oiseaux rupestres. En l'espace de quelques années, en France, des populations complètes jusque-là restées plus ou moins florissantes furent fauchées et entièrement rayées de la carte. Devant cette hécatombe, unique dans l'histoire, les fauconniers réagirent différemment ! Les uns, cessant d'aller se ravitailler dans les nids, entreprirent d'enrayer le génocide. Ils créèrent le "Fonds d'Intervention pour les Rapaces" (FIR), organisme qui a fusionné avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (Mission

Rapaces) qui maintenant étend son action dans la France entière ainsi que dans certains pays européens. Quant aux autres, ils adoptèrent un comportement diamétralement opposé en poursuivant leur approvisionnement comme si rien de véritablement sérieux ne s'était passé.



Surveillance de la vallée...

- **La chasse.** Classés nuisibles, les rapaces étaient détruits par des Nemrod sans scrupules. Les scientifiques et les naturalistes ayant incontestablement prouvé l'utilité des rapaces, ils furent heureusement tous classés espèces protégées en 1972. Avant cette date, il restait donc moins de 300 couples en France, réfugiés au cœur de régions montagneuses inaccessibles à l'homme, mais plus aucun en

Dordogne. Les trafiquants fauconniers furent alors maîtrisés.

Réapparition en Dordogne

Chasseur de haut vol, le faucon pèlerin joue un rôle important dans l'écosystème périgourdin. C'est pourquoi les ornithologues locaux (SEPANSO et LPO) mettent en place, sous les falaises susceptibles de les accueillir à nouveau, des postes de surveillance. Les premiers nicherres arrivent en Dordogne à la fin des années soixante-dix et la surveillance s'installe sous les aires de rapaces dans un parfait anonymat médiatique. Les surveillants bénévoles observent de loin et n'interviennent que si cela s'avère nécessaire. La collaboration est bonne entre gardes de l'ONCFS, techniciens de chasse et gendarmerie.

Gérard Gauville, technicien de chasse, et moi-même proposons alors de créer des arrêtés de biotope sur les sites les plus exposés aux dérangements (varappe, modification du milieu, etc.).

Le préfet accepta et ces sites rupestres protégés furent fonctionnels sur les deux belles vallées Dordogne et Vézère. La SEPANSO acquit une caravane, des bénévoles prêtèrent tentes et caravanes supplémentaires. Nuit et jour, des surveillants scrutèrent à l'aide de télescopes puissants et de jumelles le comportement, le régime alimentaire, l'accouplement, l'élevage des poussins, l'apprentissage des jeunes à la chasse.



Trois jeunes viennent de quitter le nid

Un trafic allemand est progressivement démantelé. Les voitures suspectes (surtout allemandes) sont identifiées et signalées aux douaniers qui interviennent aux frontières. Grâce à cette action, on comptabilise aujourd'hui plus de cinquante couples en Périgord. La population a donc retrouvé ses effectifs normaux.

Biologie du faucon pèlerin (*Falco perigrinus*)

De la taille d'un grand corbeau, le mâle est un tiers plus petit que la femelle. Cela évite une concurrence alimentaire sur le territoire de chasse, le mâle capturant les petits passereaux et la femelle les gros. Grâce à leurs modes de chasse, les pèlerins ne capturent que des oiseaux en vol. Leur vision est remarquable, 7 à 10 fois supérieure à celle de l'homme. De grande taille, les yeux occupent la plus grande partie de la boîte crânienne (à l'échelle humaine, la taille d'un pamplemousse).

L'époustouflante attaque du faucon pèlerin

Généralement, il se place à très haute altitude. Sa proie repérée, il fond sur elle comme une flèche à plus de 300 km/h, ailes repliées. On a relevé la vitesse de 110 m/seconde (396 km/h). Le dé-

chirement de l'air provoque alors un bruit comparable (toutes proportions gardées) à celui d'un avion à réaction... ce qui a pour effet d'avertir à temps les proies de l'arrivée du pèlerin et d'entraîner, neuf fois sur dix, l'échec de son attaque ! Lors de piqués à grande vitesse, le "frelon" limite l'entrée d'air dans les poumons, permettant ainsi à l'oiseau de respirer. Il s'agit d'une petite excroissance située en plein milieu de sa narine. L'utilité de cet appendice est de créer une zone de turbulence près du bec, empêchant ainsi l'air de s'engouffrer et de l'étouffer.

Près des villes où les pigeons abondent, notre rapace vient prédater ces volatiles à problème pour les toitures et les gouttières. Lalinde et Pontours ont la visite du faucon, lieux où il prélève des pigeons sans toutefois faire baisser les effectifs. Un prédateur entame rarement son capital proies. Si ce potentiel baisse, il va voir ailleurs et le capital se reconstitue.

Avec mon ami Pierre Boitrel, photographe, nous observons ce magnifique oiseau depuis des années.

Les photos qui illustrent cet article ont été prises sur une falaise de Dordogne, depuis un affût fabriqué de longue date, ce qui permet de ne pas les déranger.

A l'heure actuelle, sauf accident, l'avenir du faucon pèlerin paraît assuré en Périgord grâce aux efforts des personnes actuellement regroupées au sein de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), de la SEPANSO, des Naturalistes du Périgord, des gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Grâce à tous ces efforts conjugués, les populations françaises de faucon pèlerin sont également en progression. Vive la biodiversité ! ■

Les pionniers de cette reconquête sont : Pascal Grisser, Jean-Claude Bonnet, Daniel Rat, Claude Soubiran, Serge Fagette, Pierre Boneval, Nicole Riou, ainsi que tous les gardes venus de la France entière et les employés en contrats aidés de la SEPANSO.



Photos : Pierre BOITREL



Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant Rédactrice en chef : C. Gouanelle
Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne - C. Bonnet - F. Couloudou - C. Gouanelle - D. Delestre - J.M. Froidefond
Mise en page : K. Eysner

Dépôt légal : 3ème trimestre 2015

Imprimerie Sammarcelli
25 cours Edouard Vaillant - 33300 Bordeaux



Quelques espèces représentatives de la biodiversité forestière (habitats variés)



De gauche à droite, et de haut en bas : Grenouille agile (F. Sargos), Aigle botté (P. Petit), essaim d'Abeilles dans un tronc d'arbre (P. Grisser), Ecureuil (Y. Toutain), Coléoptère *Monochamus galloprovincialis* (S. Labatut), Ail des ours (Y. Toutain), Coléoptère *Purpuricenus kaehleri* (F. Sargos), trous de Pics dans un tronc d'arbre (A. Ducouso), Cèpe (Y. Toutain), Chevreuil (C. Gouanelle), Polypores *Tramètes* (P. Barbedienne), Pic épeiche (J. Meunier), *Lathrée clandestine* (C. Gouanelle), Coléoptère *Cerambyx* sp. (RNN Cousseau), *Coronelle lisse* (S. Labatut), Vison d'Europe (P. Petit), Lichen *Lobaria pulmonaria* (C. Gouanelle), Polypode commun (F. Sargos), Pleurotes (S. Labatut), Geai des chênes (J. Chibret), Lichen *Cladonia* (C. Gouanelle)